

27 mai 2016 -17:29

Appartient à Conseil des ministres du 27 mai 2016

Protocole modifiant la convention entre la Belgique et la Pologne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant assentiment au protocole modifiant la convention entre la Belgique et la Pologne tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude et l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Ce protocole, fait à Luxembourg le 14 avril 2014, modifie diverses dispositions de la convention belgo-polonaise, signée à Varsovie le 20 août 2001, afin de tenir compte de l'évolution de la politique conventionnelle belge et polonaise et de la fiscalité internationale et de favoriser les investissements réciproques entre les deux Etats.

Le protocole sera prochainement soumis à l'approbation du parlement fédéral. Le protocole a été qualifié de traité mixte par la conférence interministérielle "Politique étrangère" et doit par conséquent aussi être soumis à l'assentiment des parlements des Régions et des Communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>